



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/AC.154/304*
14 mars 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ DES RELATIONS AVEC LE PAYS HÔTE

LETTRE DATÉE DU 11 MARS 1997, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU COMITÉ DES
RELATIONS AVEC LE PAYS HÔTE PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA
FÉDÉRATION DE RUSSIE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de me référer à la réunion d'hier du Comité des relations avec le pays hôte au cours de laquelle il a été décidé de créer un groupe de travail à composition non limitée chargé d'étudier tous les aspects relatifs à l'usage de véhicules diplomatiques et aux règles de stationnement applicables et questions connexes.

À cet égard, je suis obligé de bien vouloir prendre les dispositions voulues pour faire distribuer comme document officiel du Comité à la première séance du Groupe de travail la réglementation instituée par la ville de New York en ce qui concerne le stationnement des véhicules diplomatiques.

(Signé) Sergey LAVROV

* Nouveau tirage pour raisons techniques.